

POURQUOI CETTE FICHE ?

La manipulation d'argent par le personnel de vente dans les commerces de détail d'habillement et d'articles textiles génère un risque d'agression physique, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, avec des séquelles physiques et psychologiques graves pour la victime.

Comment prévenir le risque ?

Textes de références du Code du travail

L'employeur doit :

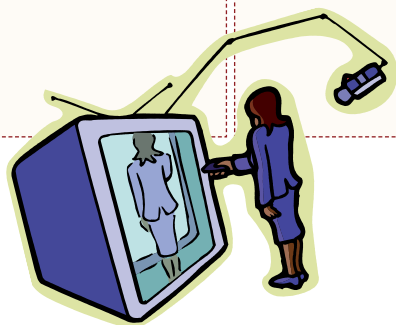
- ✓ Identifier, analyser et traiter tout risque engendré par l'activité selon la démarche de gestion et de prévention des risques professionnels.



QUELQUES EXEMPLES DE MESURES POUR PRÉVENIR CE RISQUE

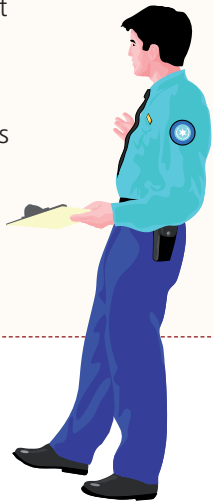
Mesures structurelles

- ✓ Intégrer la sécurité dans la conception des locaux.
- ✓ Repérer les lieux et les horaires à risque et les sécuriser (filtrage, gardiennage, rotation du personnel...).



Mesures organisationnelles

- ✓ Surveillance par un agent de sécurité ou par vidéo surveillance.
- ✓ Analyse systématique des agressions dont sont victimes les salariés.



Formation

- ✓ Formation et information des salariés sur le risque et ses conséquences.
- ✓ Formation sur les conduites à tenir en cas d'agression physique.